

14^{ème} législature

Question N° : de **M. Laurent Marcangeli** (Union pour un Mouvement
31184 Populaire - Corse-du-Sud)

**Question
écrite**

Ministère interrogé > Outre-mer Ministère attributaire > Outre-mer

Rubrique > rapatriés Tête d'analyse > indemnisation Analyse > perspectives

Question publiée au JO le : **02/07/2013** page : **6838**

Texte de la question

M. Laurent Marcangeli attire l'attention de M. le ministre des outre-mer sur l'indemnisation des biens spoliés ou perdus outre-mer dans les anciennes colonies, les anciens protectorats ou les anciens territoires placés sous administration française. On estime à ce jour que, depuis 1962, seuls 2 %, en moyenne et en réalité économique, des pertes subies dans les pays anciennement administrés par le Gouvernement français ont été compensées par la France. Cette position actuelle de la France va à l'encontre du principe constitutionnel d'égalité des citoyens devant les charges publiques, de la loi du 26 décembre 1961 et de la loi référendaire du 13 avril 1962 et nuit à l'image même de la République française. Il lui demande donc quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce dossier.

Texte de la réponse